

## Leçon : L'unité et la diversité des êtres vivants

Les êtres vivants peuvent être très différents les uns des autres. Ainsi, on peut les regrouper en fonction de caractères qu'ils ont en commun : c'est ce qu'on appelle la classification des êtres vivants.

On peut classer les êtres vivants en plusieurs groupes. Pour cela on observe leur anatomie pour relever ce qu'ils possèdent. Par exemple : des mamelles, des poils, des plumes.

Des animaux qui partagent un même caractère peuvent être placés dans le même groupe. Un groupe peut également faire partie d'un groupe plus grand. Par exemple : la souris et le chat font partie d'un groupe d'animaux ayant des poils et des membres. La souris, le chat et le lézard font partie d'un groupe plus grand d'animaux ayant 4 membres.

Pour classer les êtres vivants, on les regroupe à partir des caractères qu'ils partagent. Des caractères partagés traduisent une origine commune : deux êtres vivants qui partagent des caractères ont un ancêtre qui leur est commun. Il y a donc un certain lien de parenté entre ces êtres vivants.

Plus des espèces partagent de caractères, plus elles sont proches (c'est-à-dire que leur degré de parenté est élevé). On peut ainsi établir la classification du vivant.

### Définitions :

Anatomie : science qui étudie la forme et la structure du corps des êtres vivants.

Caractère : élément qui permet de décrire un être vivant et qui est utilisé comme critère de classification. Ces caractères sont communs chez les individus d'une même espèce.

Classer : ici, regrouper des êtres vivants en fonction des caractères qu'ils ont en commun.

Être vivant : organisme qui est doté de la vie (ex : les animaux, les plantes, les champignons). Les êtres vivants naissent, respirent, se nourrissent, grandissent, se reproduisent et meurent.

Espèce : ensemble des êtres vivants ayant des caractères communs qui sont susceptibles de se reproduire et d'avoir une descendance.

Parenté : fait de posséder des ancêtres communs.